

ARRÊTE DU MAIRE COMMUNE DE SAINT-GUILLAUME N°2023-A20

**Portant interdiction temporaire de la pratique du canyoning
Sur le ruisseau Gournier dit « Les Moules Marinières »
Du 18 au 30 septembre 2023**

Annule et remplace l'arrêté n°2023-A19

Le maire de la commune de Saint Guillaume ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 et suivants et L2213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal du 7 juin 2012 portant interdiction de la pratique du canyoning sur le ruisseau du Gournier du 1^{er} octobre au 31 mai ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 38-2022-04-05-00012 portant autorisation d'exploiter une usine hydroélectrique sur le ruisseau du Gournier ;

Considérant la déclaration d'ouverture de chantier de la SAS Centrale de Berrièves dans le cadre du permis de construire une usine hydroélectrique et sa prise d'eau n° 038 391 22 2 0001 M1 T1, à compter du 18 septembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du canyoning durant les travaux relatifs à la prise d'eau et à la conduite forcée ;

ARRÊTE

Article 1 : Les activités de canyoning sont interdites sur le ruisseau Gournier du lundi au vendredi entre le 18 et le 30 septembre 2023 sur la totalité de son linéaire situé sur la commune de Saint-Guillaume.

Article 2 : Les activités de canyoning sont interdites sur le ruisseau du Gournier les samedi 23 et 30 septembre et le dimanche 24 septembre 2023 uniquement sur le tronçon concerné par le chantier.

Article 3 : Les usagers doivent évacuer le site par la piste de chantier entre la prise d'eau et la sortie du canyon.

Article 4 : La signalétique et la sécurisation du site sont à la charge du pétitionnaire.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 08/09/2023

ID : 038-213803919-20230907-2023A20-AR



Article 5 : L'arrêté n° 2023-A19 est abrogé

Article 6 : La gendarmerie nationale, l'ONF, ainsi que toute personne assermentée sont chargés d'appliquer et faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Fait à Saint-Guillaume, le 7 septembre 2023

Le Maire,

David PICCARRETA

